

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mardi le 11 janvier 2022, à 19 h 30, par visioconférence publique, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents:

Madame la conseillère : **Jade Choinière-Pinard**
Messieurs les conseillers : **Éric Lachance**
Alexandre Desrochers
Bruno Paquette
Alain Gaucher

formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Raymond.

La greffière-trésorière et directrice générale, Madame Sophie Loubert, est également présente.

L'absence de Madame Laurence Hamel est motivée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

01-01-22

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2021

02-01-22

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de décembre 2021 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par Madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée

3. Correspondance

A) Demande d'aide financière de la maison Hina

03-01-22

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers présents que la

somme de trois-cents dollars (300\$) soit versée à la Maison Hina à titre de participation financière pour l'année 2022.

Adoptée

B) Demande de participation financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. pour l'année 2022

04-01-22

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents que la somme de trois-cents dollars (300\$) soit versée à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. à titre de participation financière pour l'année 2022.

Adoptée

C) Demande de participation financière du groupe PRN santé mentale de l'hôpital du Haut-Richelieu

05-01-22

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Alexandre Desrochers et résolu unanimement par les conseillers présents que la somme de trois-cents dollars (300\$) soit versée au groupe PRN santé mentale de l'hôpital du Haut-Richelieu. à titre de participation financière pour l'année 2022.

Adoptée

D) Don au Festival de la Saint-Valentin

06-01-22

Il est proposé par Jade Choinière-Pinard, appuyée par Monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers présents, d'octroyer un don de cinq-cents dollars (500\$) au Festival de la Saint-Valentin.

Adoptée

4. Approbation des dépenses du mois de décembre 2021

07-01-22

Il est proposé par Madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **237 675,01\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

Sophie Loubert
Greffière-trésorière

5. Adoption du règlement numéro 524-21 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022

08-01-22

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

**Règlement numéro 524-21
déterminant les taux de taxes
pour l'exercice financier 2022**

ATTENDU QU' il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le 1 décembre 2021;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 524-21

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

SECTION I TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 1-1 Qu'une taxe de 0,3154\$ par 100,00\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur toutes **exploitations agricoles enregistrées et les immeubles forestiers**. Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés à ces fonds et définis à la Loi.

ARTICLE 1-2 Qu'une taxe foncière générale de 0,3900\$ par 100,00\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022, sur tout autre terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien-fonds ou immeuble.

ARTICLE II **COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Article 2-1 Qu'une compensation annuelle de 264,97\$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale à tous les usagers du service.

Article 2-2 La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 2-3 La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

Article 2-4 La compensation sera assujettie aux terrains vacants ayant une roulotte ou véhicule motorisé pour la période de stationnement seulement soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2022.

SECTION III **COMPENSATION POUR LE SERVICE DE POLICE**

Article 3-1 Qu'une compensation annuelle de 338,02\$ par résidence soit imposée et prélevée pour l'année fiscale.

Article 3-2 La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 3-3 La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

Article 3-4 La compensation sera assujettie aux terrains vacants ayant une roulotte ou véhicule motorisé pour toute l'année 2022.

SECTION IV **TAXATION SECTORIELLE :**
COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS

Article 4-1 Qu'afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'entretien et l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées, de la station de pompage et du réseau d'égout et ses composantes, une compensation annuelle pour l'égout de 500,00 \$ est imposée pour

l'année 2022 et prélevée par unité de logement desservi par le réseau d'égout.

Article 4-2 La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 4-3 La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION V **TAXATION SECTORIELLE :
COMPENSATION POUR LE
REMBOURSEMENT DU REGLEMENT
D'EMPRUNT 430-13**

Article 5-1 Qu'une compensation annuelle de 394,00\$ par unité de logement desservie par le réseau d'égouts, dont le propriétaire n'a pas payé le montant total des frais d'infrastructures reliés à celui-ci, soit imposée et relevée par année fiscale pendant quinze ans (2018 à 2032).

Article 5-2 La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 5-3 La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION VI **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Article 6-1 Si le total des taxes (foncière et services) atteint 300,00\$, ces taxes peuvent être payées en trois (3) versements égaux.

Article 6-2 Les arrérages et les intérêts sont payables lors de la réception du compte.

Article 6-3 Si le premier versement n'est pas fait à la date d'échéance, le contribuable perd son droit de payer les deux (2) autres versements et le montant total devient exigible. L'intérêt s'applique alors à ce montant.

SECTION VII **TAUX D'INTÉRÊT**

Article 7-1 Un intérêt annuel au taux de 12% sera chargé le 31^e jour après la date de l'envoi du compte et à compter de la date d'échéance des deuxième et troisième versements.

Article 7-2 Des frais d'administration d'un montant de 5,00\$ seront chargés à chaque avis de paiement en retard. Ces avis sont expédiés deux (2) fois par année.

SECTION VIII ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8-1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents que le règlement no. 524-21 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

6. Adhésion 2022 à l'AQLM

09-01-22

Il est proposé par Éric Lachance, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents de payer l'adhésion 2022 à l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 402,41\$ taxes incluses.

Adoptée

7. Cotisation annuelle 2022 de la Fédération municipale du Québec

10-01-22

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Alexandre Desrochers et résolu unanimement par les conseillers présents que la cotisation annuelle 2022 à la Fédération municipale du Québec soit autorisée et payée au montant de 3 103,23\$ incluant les taxes.

Adoptée

8. Adhésion 2022 à Québec Municipal

11-01-22

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents de payer l'adhésion 2022 à Québec municipal au coût de 350,67\$ taxes incluses.

Adoptée

9. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour 2022-2023

12-01-22

Il est proposé par Madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) soit

renouvelé pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2023. Les membres sont les suivants :

Messieurs Luc Bergeron
Martin Desrochers
Éric Lachance
Sylvain Poussard
Peter Strebel

Adoptée

10. Avis de motion concernant le règlement no. 525-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux.

13-01-22

Monsieur Alain Gaucher donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, le règlement no. 525-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux sera présenté pour adoption. Monsieur Alain Gaucher présente le règlement.

Adoptée

11. Approbation des prévisions budgétaires 2022 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

14-01-22

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 7 691 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 691\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

12. Contrat de déneigement et entretien de la patinoire hiver 2021-2022

15-01-22

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents que le contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2021-2022 soit octroyé à madame Nancy Pelletier et Yvan Granger au coût de 5 500,00\$, payable en 2 versements égaux, soit les 15 janvier et 15 février 2022. De plus, il est aussi résolu que les équipements habituels pour le déneigement et l'entretien de la patinoire soient fournis au sous-traitant tel que décrits dans la soumission. La saison s'échelonne du 1^{er} janvier 2022 au 6 mars 2022.

Adoptée

13. Approbation de paiement au Laboratoire GS

16-01-22

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents de payer la facture de Laboratoire GS au montant de 36 786,25\$, incluant les taxes, pour l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols nécessaire à la réfection complète du chemin Grand-Bernier. Cette facture sera payée à même la subvention reçue dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée

14. Demande de dérogation mineure #2021-002 au 1036 chemin du Grand-Bernier

17-01-22

La présente demande a pour but de régulariser la marge latérale nord de la résidence. La maison (garage) n'est pas conforme au règlement municipal actuel en raison du non-respect de la marge latérale minimale de 2,0 mètres. La marge se situe actuellement à 1,77 mètre et empiète de 23 cm dans la marge latérale nord, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation préliminaire de la firme d'arpenteurs Bérard-Tremblay, effectué le 1^{er} décembre 2021.

**Identification du site concerné : 1036 chemin du Grand-Bernier,
lot 4 540 681**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de la marge latérale pour l'implantation d'un garage attaché à la maison, situé à une distance insuffisante de la limite du lot du voisin (lot 4 539 190). La demande vise donc à rendre conforme la marge de 1,77 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la distance minimale des limites de la propriété est de 2,0 mètres. Ce terrain se situe dans une zone non-inondable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation;

PAR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents, d'accepter la dérogation mineure #2021-002 et de rendre conforme la marge de 1,77 mètre avec le lot 4 539 190 situé au nord.

Adoptée

15. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

18-01-22

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers présents:

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adoptée

16. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

19-01-22

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-01-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT AINSI qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 18 000\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents:

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 18 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée

17. Demande de permis au Ministère des Transports du Québec pour la conversion de luminaires à la technologie DEL sur la route 223

20-01-22

CONSIDÉRANT QUE La municipalité reconnaît qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère des Transports quant à la conversion des luminaires à la technologie DEL sur la route 223 sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Sophie Loubert, directrice générale, à faire la demande d'un permis au Ministère des Transports pour la conversion de l'éclairage de la route 223 au DEL.

Adoptée

18. Informations générales

- ❖ **Mme Jocelyne Auclair nous a quittés. Elle est décédée la semaine dernière. Le conseil municipal tient à souligner l'engagement de cette femme dans plusieurs sphères de la municipalité, que ce soit à la FADOQ, au Cercle de Fermières ou au musée Feller, elle a su se démarquer par son implication, ses idées et son dévouement. Merci Mme Auclair.**
- ❖ **Les cours sont reportés à une date ultérieure, selon les consignes de la santé publique.**
- ❖ **Les activités de l'âge d'or qui devaient débiter en janvier sont repoussés jusqu'à de nouvelles consignes de la santé publique.**
- ❖ **Le programme P.I.E.D est aussi retardé pour le moment.**
- ❖ **Les patinoires sont praticables et sont ouvertes en tout temps.**

19. Divers

17 familles ont profité des paniers de Noël. La collecte a été très bénéfique cette année. Merci à tous les citoyens et les bénévoles.

Le comité environnement songe à proposer une politique environnementale.

20. Période de questions

Quelques citoyens ont posé des questions en visioconférence

21. Levée de la séance

21-01-22

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 20 h 49.

SOPHIE LOUBERT
Greffière-trésorière et
Directrice générale

SYLVAIN RAYMOND,
Maire

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE A

DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE	Chèques déjà émis en DÉCEMBRE 2021	93 882.13 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS AUTOMATIQUES	Chèques et paiements à émettre pour DÉCEMBRE 2021	93 456.49 \$
Salaires	DÉCEMBRE	50 336.39 \$
GRAND TOTAL	DÉCEMBRE	237 675.01 \$

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
ECLAIRAGE MODERNE SARAN I ECLA50	31-12-21	14987 ANNULE	103965	92.67	ENT. & REPARATION - BATIMENT	02 19000 522	92.67
ECLAIRAGE MODERNE SARAN I ECLA50	31-12-21	14987 ANNULE	103965	92.67	ENT. & REPARATION - BATIMENT	02 19000 522	92.67-
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	31-12-21	14988 ANNULE	9753873553	3.32-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9753873554	6.91-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9754018302	97.16	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9754818208	210.98	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758093198	387.57-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758105489	43.90	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758363217	120.58	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758767861	58.43	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	133.25
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	31-12-21	14988 ANNULE	9753873553	3.32-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9753873554	6.91-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9754018302	97.16	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9754818208	210.98	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758093198	387.57-	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758105489	43.90	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758363217	120.58	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9758767861	58.43	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	133.25-
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	31-12-21	14989 ANNULE	G/L	3,530.00	DONS DES CITOYENS (1530\$) ET	02 70190 494	3,530.00
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	31-12-21	14989 ANNULE	G/L	3,530.00-	DONS DES CITOYENS (1530\$) ET DE LA CAISSE POPULAIRE (2000\$)	02 70190 494	3,530.00-
TOURISME MONTÉRÉGIE TOU55	31-12-21	14990 ANNULE	G/L	48,000.00	REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION	01 38194 000	48,000.00
TOURISME MONTÉRÉGIE TOU55	31-12-21	14990 ANNULE	G/L	48,000.00-	REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION REÇUE EN DOUBLE	01 38194 000	48,000.00-
M. MAURICE BAUDRY BAUD50	08-12-21	15536 CONC.	G/L	150.00	COURS DE YOGA SEMAINE 1ER ET 8 DÉCEMBRE	02 70190 454	150.00
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	01-12-21	15602 CONC.	G/L	3,000.00	DON COMITÉ D'ENTRAIDE	02 19000 991	3,000.00
FQM ASSURANCES INC. FQM55	10-12-21	15603 ANNULE	1858	46,641.10	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	
			1864	381.50	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	47,022.60
FQM ASSURANCES INC. FQM55	10-12-21	15603 ANNULE	1858	46,641.10	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	
			1864	381.50	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	47,022.60-
FQM ASSURANCES INC. FQM55	10-12-21	15603 CONC.	1858	46,641.10	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	
			1864	381.50	ASSURANCES GENERALES	02 13000 422	47,022.60

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
MICHEL LALUMIÈRE LAL50	10-12-21	15604 CONC.	11	400.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	400.00
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	10-12-21	15605 CONC.	9798546919	482.34	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9801693217	1,071.34	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	
			9802183375	387.57	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321	1,166.11
BOUCHEE FRAICHEUR BOU001	10-12-21	15606 CONC.	40165	666.44	RECEPTIONS PUBLIQUES	02 19000 493	666.44
MUN.ST-PAUL-DE-L'ILE-AUX- MUNI50	10-12-21	15607 CONC.	20379	323.71	QUATUOR A CAPPELLA MORRISSET EVENEMENT	02 70190 453	323.71
SOLVEIG CHAREST SOL55	16-12-21	15608 CIRC.	43	160.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	160.00
LE MOUEL-SMAGGHE FABIENNE LEM50	16-12-21	15609 CIRC.	15-12-2021	450.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	450.00
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI42	16-12-21	15610 CONC.	G/L	594.26	SOMMAIRE FINANCIER 13/12/2021	02 13001 321	594.26
JOCELYNE AUCLAIR AUC60	16-12-21	15611 CONC.	16-12-2021	75.00	REV. COURS SAISONNIERS ADULTES	01 23475 000	75.00
RICHARD LECOMPTE LEC55	16-12-21	15612 CONC.	G/L	596.50	DEPLACEMENTS INSPECTEUR SEPT/OCT/NOV 1193 KM	02 61000 310	
			G/L	75.00	TELEPHONE - URBANISME- OCT/NOV/DEC	02 61000 331	
			G/L	75.00	ARTICLES SPORTIFS & DIVERTIS.	02 70140 699	
			G/L	34.63	VETEM-CHAUSSURES & FOURN INSPECTEUR	02 61000 650	781.13
MÉLANIE BERGERON BER601	20-12-21	15613 CONC.	G/L	100.00	LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE / REMBOURSEMENT POUR LA RÉSERVATION DU 24 DÉCEMBRE	01 23471 000	100.00
JOLYANE L'ÉCUYER LEC50	20-12-21	15614 CIRC.	G/L	16.01	REMBOURSEMENT SPORTS ENFANTS LILIANNE/NATATION/ 15 % DE 106.75\$	02 70191 447	16.01
LINDA MEUNIER MEU01	20-12-21	15615 CONC.	G/L	100.00	ECOGESTES REMBOURSEMENT outil de jardinage, max 100\$ aux 5 ans par adresse	02 11000 145	100.00
PROANIMA PROAN50	20-12-21	15616 CIRC.	803	1,614.45	ANIMAUX DOMESTIQUES	02 12000 499	1,614.45
SAMUEL LANGLOIS PHOTOGRAP SAMU50	21-12-21	15617 CIRC.	G/L	344.93	PRISE, RETOUCHE ET REMISE PHOTOS CORPORATIVES	02 19000 499	344.93
CANADIEN NATIONAL CHEM50	21-12-21	15618 CONC.	91608371	1,186.00	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	1,186.00
VOILES AU VENT INC. VOI50	21-12-21	15619 CIRC.	150147	342.80	RECEPTIONS PUBLIQUES	02 19000 493	342.80

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
MICHELINE NANTEL NAN50	21-12-21	15620 CIRC.	G/L	172.46	LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE REMBOURSEMENT RÉSERVATION DU 26 DÉCEMBRE	01 23471 000	172.46
MUNICIPALITE DE NAPIERVIL MUNI20	22-12-21	15621 CIRC.	2021-12-320	4,200.00	BORNE SÈCHE INCENDIE	03 31016 000	4,200.00
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	22-12-21	15622 CONC.	GUIGN.2021	970.00	COMITÉ D'ENTRAIDE	02 70190 494	970.00
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	22-12-21	15623 CONC.	G/L	2,605.00	SALON DE NOEL POUR LA GUIGNOLÉE	02 70190 448	2,605.00
		TOTAUX	33 CHEQUES	66,440.90			

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NICOLE BOULÉ BOUL50	26-12-21	965 CONC.	DÉCEMBRE 2021	1,660.00	CONCIERGERIE CONTRAT	02 19000 495	1,660.00
JULIE GAGNON GAG55	01-12-21	966 CONC.	CELL.DÉC.2021	50.00	FRAIS DE DEPLACEMENT LOISIRS	02 70160 310	50.00
HYDRO-QUEBEC HYDR50	06-12-21	967 CONC.	635202459540	29.64	SUBV. TOURISME (TOUR)	01 38194 000	29.64
HYDRO-QUEBEC HYDR50	06-12-21	968 CONC.	686502643552	12.91	ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	12.91
HYDRO-QUEBEC HYDR50	08-12-21	969 CONC.	645102433149	1,175.82	ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	1,175.82
HYDRO-QUEBEC HYDR50	14-12-21	970 CONC.	654102413804	1,877.04	ELECTRICITE - EDIFICES MUN.	02 19000 681	1,877.04
FRANCOIS LEDUC LED50	01-12-21	971 CONC.	CELL.DÉC.2021	50.00	TELEPHONE GARAGE MUNICIPAL	02 32000 331	50.00
FRANCOIS LEDUC LED50	02-12-21	972 CONC.	SEM.14	80.00	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400 521	80.00
FRANCOIS LEDUC LED50	09-12-21	973 CONC.	SEM.15	80.00	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400 521	80.00
FRANCOIS LEDUC LED50	16-12-21	974 CONC.	SEM.16	80.00	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400 521	80.00
FRANCOIS LEDUC LED50	23-12-21	975 CONC.	SEM.NO.17	80.00	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400 521	80.00
FRANCOIS LEDUC LED50	30-12-21	976 CONC.	SEM.NO.18	80.00	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400 521	80.00
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU MRCH50	06-12-21	977 CONC.	CRF2100453	55.06	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	02 13000 414	55.06
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU MRCH50	08-12-21	978 CONC.	CRF2100193	19,731.95	QUOTE-PART M.R.C. ORDURES	02 45110 951	19,731.95
SERVICES DE CARTES DESJAR SERV16	09-12-21	979 CONC.	J.GAGN.NOV..21	46.37	CONCERT DE NOËL	02 70190 453	46.37
				43.67	CONCERT DE NOËL	02 70190 453	43.67
				32.74	SALON DE NOËL	02 70190 447	32.74
				734.69	TRAMPOLINE D'ENTRAÎNEMENT	02 70190 690	734.69
							857.47
SERVICES DE CARTES DESJAR SERV16	09-12-21	980 CONC.	N.BOUL.NOV.21	39.07	SALON DE NOËL	02 70190 447	39.07
				64.78	DÉCORATIONS NOËL	02 19000 522	64.78
				15.45	REMUNERATION - GREFFIER	02 14000 110	15.45
							119.30
SERVICES DE CARTES DESJAR SERV16	09-12-21	981 CONC.	S.LOUB.NOV.21	792.17	PORTABLE VOIRIE	03 31008 000	792.17
				290.08	NOURRITURE ÉLECTIONS	02 14000 110	290.08
				46.76	NOURRITURE ÉLECTIONS	02 14000 110	46.76
				30.79	NOURRITURE ÉLECTIONS	02 14000 110	30.79
				127.25	NOURRITURE ÉLECTIONS	02 14000 110	127.25
				18.97	NOURRITURE ÉLECTIONS	02 14000 110	18.97
							1,306.02
TELU MOBILITE TELU50	06-12-21	982 CONC.	22236138126	58.01	TELEPHONE GARAGE MUNICIPAL	02 32000 331	58.01
TELU MOBILITE TELU50	10-12-21	983 CONC.	22236138127	58.01	TELEPHONE GARAGE MUNICIPAL	02 32000 331	58.01

DATE 31-12-2021 15:47
IMPRIME LE: 04-01-2022
MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES PRELEVEMENTS
BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

PAGE 5
DETAILLE

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

TOTAUX			19 PRELEV.	27,441.23			
--------	--	--	------------	-----------	--	--	--

DATE 31-12-2021 15:47
IMPRIME LE: 04-01-2022
MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

PAGE 6
DETAILLE

DU 01-12-2021 AU 31-12-2021

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX			52 PAIEMENTS	93,882.13			
--------------	--	--	--------------	-----------	--	--	--

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
AQUA01	AQUATECH					
2021-11-22	070473	2021-11-30	2021-11-30		DÉPENSES AOÛT 2021 R	3 437.30
					Total suggéré :	3 437.30
ATEL50	ATELIER SOUD. & SUSP. ST-JEAN					
2021-12-15	52312	2022-01-15	2021-12-31		RÉPARTION CAMION MAC	4 775.31
					Total suggéré :	4 775.31
BELL52	BELL GAZ LTÉE					
2021-11-30	1278549	2021-12-30	2021-11-30		PROPANE EN VRAC	115.71
2021-11-30	1278550	2021-12-30	2021-11-30		PROPANE EN VRAC	339.67
2021-11-22	1279108	2021-12-22	2021-11-30		FRAIS DE DÉPLACEMENT	112.04
2021-11-30	1281376	2021-12-30	2021-11-30		FOURNAISE MODINE 200	2 861.54
2021-12-20	1287190	2022-01-20	2021-12-31		PROPANE EN VRAC	484.47
2021-12-20	1287191	2022-01-20	2021-12-31		PROPANE EN VRAC	477.73
2021-12-06	1289162	2022-01-06	2021-12-31		RÉGULATEUR DOUBLE	229.76
					Total suggéré :	4 620.92
CALA50	CAIN LAMARRE					
2021-11-30	70-0000018391	2021-11-30	2021-11-30		SERV.PROF.ROBERT CUE	239.03
2021-11-30	70-0000018392	2021-11-30	2021-11-30		SERV.PROF.01-10 AU 1	1 042.76
2021-11-30	70-0000018394	2021-11-30	2021-11-30		SERV.PROF.09-06 AU 2	449.10
2021-12-03	70-0000018445	2021-12-31	2021-12-31		SERV.PROF.11-11 AU 1	1 051.81
2021-12-14	70-0000018549	2021-12-31	2021-12-31		SERV.PROF. 14-10 AU	185.62
2021-12-22	70-0000018695	2021-12-31	2021-12-31		SERV.PROF.ROBERT CUE	610.87
					Total suggéré :	3 579.19
CAP50	LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADM. PUBLIQUE					
2021-11-30	R-0000408085	2021-11-30	2021-11-30		PRIME DÉCEMBRE 2021	1 378.75
2021-12-31	R-0000413542	2021-12-31	2021-12-31		PRIME JANVIER 2022	2 441.34
					Total suggéré :	3 820.09
CARR50	CARRIERE BERNIER LTEE					
2021-12-02	030610-1	2022-01-02	2021-12-31		PIERRE JOB 20IÈME AV	190.73
2021-12-02	030611	2022-01-02	2021-12-31		PIERRE JOB 20IÈME AV	173.20
2021-12-03	030630	2022-01-03	2021-12-31		PIERRE JOB 4IÈME AVE	233.95
					Total suggéré :	597.88
CHEM50	CANADIEN NATIONAL					
2021-12-31	9162878	2022-01-31	2021-12-31		FRAIS DÉCEMBRE 2021	1 186.00
					Total suggéré :	1 186.00
COPI050	COPICOM INC.					
2021-12-03	55Q1385178	2022-01-03	2021-12-31		FRAIS 02-09 AU 01-12	467.15
					Total suggéré :	467.15

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
CRSB50	RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTEREGIE					
2021-12-14	2021-10873	2022-01-14	2021-12-31		LIVRE ENDOMMAGÉ	33.30
					Total suggéré :	33.30
DEPAN50	LE BLAISOIS 2017 INC.					
2021-11-30	0008391	2021-12-30	2021-11-30		ESSENCE SIERRA	169.55
2021-12-16	0008658	2022-01-16	2021-12-31		ESSENCE SIERRA	155.81
					Total suggéré :	325.36
EDIT55	LES EDITIONS JURIDIQUES FD					
2021-11-09	347590	2021-12-09	2021-11-30		PAPETERIE ÉLECTIONS	81.40
					Total suggéré :	81.40
ENTRE60	ENTREPRISES G.M. ST-BLAISE INC					
2021-11-30	15617	2021-12-30	2021-11-30		DALLE POUR POMPIERS	1 641.84
2021-11-30	15618	2021-12-30	2021-11-30		BASES POUR POTEAUX B	1 049.72
2021-12-06	15624	2022-01-06	2021-12-31		TRANSPORT D'ABRASIF	97.73
2021-12-06	15627	2022-01-06	2021-12-31		DÉPLACER CABANON POM	257.54
2021-12-06	15630	2022-01-06	2021-12-31		RACCORD DRAIN 4IÈME	709.40
					Total suggéré :	3 756.23
EQUI35	EQUIPEMENTS INOTRAC INC.					
2021-08-23	FC00023124	2021-09-23	2021-08-31		ENTRETIEN MACHINERIE	121.45
2021-08-30	FC00023152	2021-08-30	2021-08-30		ENTRETIEN MACHINERIE	-121.45
2021-12-16	FCD0008284	2022-01-16	2021-12-31		ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	216.54
2021-12-21	FCD0008305	2022-01-21	2021-12-31		ENTRETIER MACHINERIE	89.89
					Total suggéré :	306.43
EXTI45	SERVICE EXTINCTEUR NAPIERVILLE INC.					
2021-11-16	15295	2021-12-16	2021-11-30		INSPECTION / ENTRETI	198.91
					Total suggéré :	198.91
GEST60	GESTIM INC.					
2021-12-21	5830	2022-01-21	2021-12-31		PERMIS G.MORNEAU, 74	149.47
					Total suggéré :	149.47
GHBE50	G.H. BERGER LTEE					
2021-11-30	190293	2021-12-30	2021-11-30		SABLE SEC	223.85
2021-11-30	190330	2021-11-30	2021-11-30		CRÉDIT SUR RETOUR DE	-28.74
					Total suggéré :	195.11
KAP50	KAP					
2021-12-17	F2299-3175	2022-01-10	2021-12-31		JEUX D'EAU	574.88
					Total suggéré :	574.88

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
LABGS50	LABORATOIRE GS INC.					
2021-11-11	F13919	2021-11-30	2021-11-30		RÉFECTION CH.GRAND B	36 786.25
					Total suggéré :	36 786.25
LIBR40	LIBRAIRIE AU CARREFOUR					
2021-12-01	24496	2022-01-01	2021-12-31		ACHAT DE VOLUMES	315.25
					Total suggéré :	315.25
LIBR45	LIBRAIRIE MODERNE					
2021-12-23	B67268	2022-01-23	2021-12-31		ACHAT DE VOLUMES	511.48
					Total suggéré :	511.48
LONG50	LONGTIN ET FILS INC					
2021-12-14	24685	2022-01-14	2021-12-31		MAZOUT NO.2 LOISIRS	1 496.17
2021-12-21	24794	2022-01-21	2021-12-31		MAZOUT GARAGE	2 694.71
2021-12-27	24862	2022-01-27	2021-12-31		MAZOUT GYMNASSE	866.40
					Total suggéré :	5 057.28
LUME50	LUMEN					
2021-12-14	24192255-00	2022-01-14	2021-12-31		ENTRETIEN GARAGE MUN	13.73
					Total suggéré :	13.73
MART45	MARTECH INC.					
2021-12-16	191549	2022-01-16	2021-12-31		POTEAUX EN U	1 638.85
2021-12-15	191586	2022-01-15	2021-12-31		ATTACHE	382.87
					Total suggéré :	2 021.72
MIX50	CLIMATISATION MIXAIR INC.					
2021-12-07	63654	2022-01-07	2021-12-31		CONTRAT D'ENTRETIEN	259.84
2021-12-07	63656	2022-01-07	2021-12-31		ENTRETIEN COOP	178.79
2021-12-15	63736	2022-01-15	2021-12-31		ENTRETIEN CENTRE COM	418.51
					Total suggéré :	857.14
NEO50	DPOC					
2021-11-01	198280211031	2021-12-01	2021-11-30		MACHINE À TIMBRES	1 756.70
2021-12-01	198280211130	2022-01-01	2021-12-31		FRAIS TIMBREUSE	27.90
					Total suggéré :	1 784.60
NETT50	NETTOYEUR MARTIN					
2021-12-16	379412	2022-01-16	2021-12-31		ENTRETIEN VÊTEMENTS	47.58
					Total suggéré :	47.58
OXYG50	AIR LIQUIDE CANADA LTEE					
2021-11-02	736623256	2021-12-02	2021-11-30		QUINCAILLERIE	110.84
					Total suggéré :	110.84

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date</u> <u>facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date</u> <u>paiement</u>	<u>Date</u> <u>chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
QUIN50	QUINCAILLERIE FLEURY INC.					
2021-11-01	11975	2021-12-01	2021-11-30		QUINCAILLERIE	337.71
					Total suggéré :	337.71
RUBA55	NOVEXCO INC.					
2021-12-06	405209272	2021-12-30	2021-12-31		PAPETERIE BUREAU	54.98
2021-12-14	405244956	2022-01-07	2021-12-31		TIROIR CLAVIER SOPHI	106.17
2021-12-15	405248855	2022-01-08	2021-12-31		PAPIER VERGE D'OR LE	147.42
2021-12-15	405249293	2022-01-08	2021-12-31		PAPIER VERGE D'OR LE	107.82
					Total suggéré :	416.39
SELCAR50	CARGILL LIMITED					
2021-12-02	2906697743	2022-01-02	2021-12-31		SEL DE DÉGLACAGE	3 833.67
2021-12-21	2906749601	2022-01-21	2021-12-31		SEL DE DÉGLACAGE	3 973.69
					Total suggéré :	7 807.36
SERR50	SERRURIER CHAMBERLAND					
2021-12-13	40583	2022-01-13	2021-12-31		CLÉ POUR GYMNASSE	18.40
					Total suggéré :	18.40
SIMSTM50	LES ENTREPRISES SIMON STE-MARIE INC.					
2021-12-18	485	2022-01-18	2021-12-31		RÉPARATION 932 GRAND	321.93
					Total suggéré :	321.93
SJ050	CLUB D'ATHLÉTISME SAINT-JEAN OLYMPIQUE					
2021-12-14	COURS LOISIR	2021-12-31	2021-12-31		CLUB D'ATHLÉTISME	472.50
					Total suggéré :	472.50
SOCI050	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES					
2021-11-25	9803005673	2021-11-25	2021-11-25		CRÉDIT CALENDRIER NO	-131.39
2021-11-25	9803005674	2021-11-25	2021-11-25		GUIGNOLÉE CRÉDIT PUB	-131.39
2021-11-29	9803644340	2021-12-29	2021-11-30		PUBLIPOSTAGE	394.17
					Total suggéré :	131.39
TRA55	VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU					
2021-12-13	CONTR.2022	2021-12-31	2021-12-31		TRANSPORT ADAPTÉ QUO	7 691.00
					Total suggéré :	7 691.00
WUR50	WURTH CANADA LTÉE					
2021-12-01	24621228	2022-01-01	2021-12-31		ENTRETIEN VÉHICULES	512.51
					Total suggéré :	512.51
YVON50	YVON GIRARD					
2021-12-03	217456	2022-01-03	2021-12-31		EAU	32.50
2021-12-17	217459	2022-01-17	2021-12-31		CAFÉ	34.00

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
YVON50	YVON GIRARD					
2021-12-10	217582	2022-01-10	2021-12-31		EAU CAFÉ + 1 BOUTEIL	70.00
					Total suggéré :	136.50
					Grand total :	93 456.49

74 enregistrement(s)